

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

Délibération du conseil municipal

**ACTE N° CM-20200618-005**

du 18 juin 2020

n°005

page 1/2

**EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (37) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

**POUVOIRS (2) :** Corine FARINEAU, Sophie GUEGUEN**EXCUSES (0) :**

Nom du secrétaire de séance : Amine MESSAOUDENE

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Désignation des représentants de la commission territoriale de l'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE**

*L'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que "Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7." c'est-à-dire dans les conditions prévues pour l'élection du maire : au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

*La Commission Territoriale d'Energie, qui sera animée par le Syndicat ENERGIES VIENNE, sera un lieu d'échange privilégié sur tous les besoins énergétiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elle se réunira au moins une fois par an. Elle constituera également, le 3 juin 2020, le collège électoral au sein duquel seront élus 85 délégués appelés à siéger au Comité Syndical. Le moment venu, le représentant titulaire sera invité à se porter candidat, s'il le souhaite, à un poste de délégué au Comité syndical.*

*Il est demandé aux candidats de se déclarer :*

Liste « L'efficacité avec vous »	Listes « Ma ville solidaire et écologique » + Liste « Unis pour vivre heureux » + Liste « Une nouvelle dynamique pour Châtellerault »	Liste « Rassembler Châtellerault »
- Titulaire : Evelyne AZIHARI - Suppléant : Michel FRESNEAU	- Titulaire : Didier SIMONET - Suppléant : Françoise MERY	- Marion LATUS - Jean-Pierre DE MICHIEL

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200618-005**

**du 18 juin 2020**

**n°005**

**page 2/2**

*Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des syndicats de communes,

**VU** l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

**VU** l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de vote,

**VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-D2/B1-008 en date du 30 juin 2017, portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

**VU** l'arrêté inter préfectoral n° 2018-D2/B1-029 en date du 21 décembre 2018, portant actualisation des membres du Syndicat ENERGIES VIENNE suite à des fusions de communes,

**CONSIDERANT** l'adhésion de la commune au Syndicat ENERGIES VIENNE,

**CONSIDERANT** les élections municipales,

**CONSIDERANT** la nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

**CONSIDERANT** les candidates déclarés,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : Evelyne AZIHARI
- représentant CTE suppléant : Michel FRESNEAU

**Vote : Adopté à la majorité**

Pour les candidats de la liste « Liste l'efficacité avec vous » : 31

Pour les candidats des listes « Ma ville solidaire et écologique + Liste Unis pour vivre heureux + Liste Une nouvelle dynamique pour Châtellerault » : 6 (F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU-DOMINGO, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON)

Pour les candidats de la liste « Rassembler Châtellerault » : 2 (M. LATUS, JP. DE MICHIEL)

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER

